



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6960^e séance

Lundi 6 mai 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Menan	(Togo)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Gasana

Ordre du Jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-32327 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite M^{me} Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs de l'Afrique, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M^{me} Robinson, qui participe à la présente séance depuis Dublin, par visioconférence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Mary Robinson.

M^{me} Robinson (*parle en anglais*) : C'est un plaisir et un honneur pour moi que de prendre la parole devant le Conseil ce matin, après la première visite que j'ai effectuée dans la région des Grands Lacs depuis ma nomination, le 18 mars, en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour cette région. Le rôle du Conseil dans les nouveaux efforts qui sont faits pour instaurer la paix sera crucial, et il a déjà pris des décisions importantes à cet égard. Je me réjouis à la perspective des consultations étroites que j'aurai avec le Conseil et de son ferme appui.

J'ai accepté d'assumer cette responsabilité d'Envoyée spéciale parce que je sais que cette crise est l'une des crises les plus persistantes et les plus catastrophiques sur les plans des droits fondamentaux, des droits de la femme et des droits de l'enfant et sur le plan humanitaire, avec des niveaux de pertes humaines, de violence et de souffrances absolument inacceptables. Cette fois, nous devons aborder cette crise différemment et faire preuve d'une volonté politique soutenue.

Je pense qu'à l'heure actuelle, de nouvelles chances se présentent. Nous avons une nouvelle chance de faire mieux que de nous contenter de remédier aux conséquences du conflit ou de gérer des crises comme celle dont nous avons encore été récemment témoins en novembre dernier. Il est possible de s'attaquer à ses causes profondes et d'y mettre fin pour de bon. L'espoir et la possibilité d'agir doivent maintenant inspirer ce

qui sera un processus très difficile, en vue de mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, signé à Addis-Abeba le 24 février, sous les auspices du Secrétaire général.

Il y a des raisons d'espérer que ce nouvel Accord-cadre sera le bon. Tout d'abord, il représente un accord global appelant des mesures à tous les niveaux – national, régional et international – qui doivent être prises par tous ceux qui exercent des responsabilités. Il prévoit également des mécanismes de suivi, aussi bien en République démocratique du Congo que dans la région, pour s'assurer que des critères sont établis et respectés. Il est appuyé par 11 pays et associe quatre organisations qui en sont les témoins. Il a en outre été conclu précisément au moment où sont apparues une lassitude vis-à-vis de la persistance des cycles de crise et une large prise de conscience de la nécessité d'une nouvelle approche.

C'est pourquoi, durant ma première visite en qualité d'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, j'ai qualifié cet Accord-cadre d'accord de l'espoir. En effet, pour que cette nouvelle tentative réussisse là où d'autres ont échoué, l'optimisme et le courage doivent se substituer au cynisme. Les gouvernements et les peuples de cette région, ainsi que la communauté internationale, doivent être de nouveau persuadés que la paix peut devenir une réalité et prendre les mesures nécessaires pour l'obtenir. À mesure que ce processus avance, il doit donner espoir aux populations, qui sont les victimes de la situation et qui, à terme, profiteront de cet accord.

Tout en diffusant ce message dans la région, j'ai également fait clairement savoir que ma démarche, en tant qu'Envoyée spéciale, serait différente. Bien entendu, je vais consacrer une grande partie de mon énergie à multiplier les contacts avec les dirigeants et les gouvernements de la région pour instaurer la confiance et les aider à traduire leurs engagements en plans et mesures concrets en faveur de la paix. Dans le même temps, je travaillerai également en partant de la base. Je vais dialoguer avec la société civile car je considère que cela sera essentiel pour que cet accord recueille le plus large appui possible. Si les populations participent à ce processus et se l'approprient, elles peuvent devenir un acteur important dans sa mise en œuvre. Je considère que ce nouvel effort ne pourra être efficace que si de nombreux partenaires coordonnent leurs actions et œuvrent dans le même sens.

J'ai résumé cette vision personnelle de l'Accord-cadre et ma démarche en tant qu'Envoyée spéciale dans un document intitulé « L'accord de l'espoir ». J'en fais part aujourd'hui au Conseil comme je l'ai fait avec tous mes interlocuteurs durant ma visite dans la région. Il illustre ma propre perception de l'esprit de cet accord et de la manière dont je peux contribuer au mieux à sa mise en œuvre.

Après ces remarques liminaires, je vais maintenant présenter une synthèse plus détaillée de ma récente visite avant de terminer par quelques observations finales.

Du 28 avril au 5 mai, je me suis rendue en République démocratique du Congo – à Kinshasa et à Goma – au Rwanda, en Ouganda, au Burundi et en Afrique du Sud. J'aurais souhaité me rendre dans les autres pays signataires de l'Accord-cadre mais, hélas, je n'ai pas pu le faire par manque de temps et à cause d'autres contraintes de calendrier. Lorsque je n'ai pas pu me rendre dans un pays, j'ai envoyé une lettre aux dirigeants concernés et indiqué que je me rendrai dans un plus grand nombre de pays au cours de futures visites, dans les prochains mois.

Durant cette première visite dans la région, j'ai rencontré les Présidents Kabila Kabange, Museveni et Nkurunziza et eu un long entretien téléphonique avec le Président Kagame, qui se trouvait alors à l'étranger. J'ai également rencontré le Gouverneur du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, M. Paluku, ainsi que le Ministre ougandais de la défense, M. Kiyonga, en sa qualité de facilitateur des pourparlers de Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23). Je me suis en outre entretenue avec la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Dlamini-Zuma, son représentant spécial pour la région des Grands Lacs, l'Ambassadeur Diarra, et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, M. Ntumba Luaba.

Dans tous les pays où je me suis rendue, j'ai également eu de longues réunions avec les représentants des organismes des Nations Unies, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau des Nations Unies au Burundi et les équipes de pays, ainsi que de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, du corps diplomatique et de la communauté des donateurs.

Enfin, dans chaque lieu visité, j'ai élargi mes consultations pour y inclure la société civile, au sens large du terme, et surtout les associations de femmes avec lesquelles j'ai l'intention d'établir des contacts étroits dans le cadre de l'exécution de mon mandat.

Je tiens à remercier sincèrement tous les responsables et acteurs que j'ai rencontrés durant cette visite pour leur accueil très chaleureux et leur appui déclaré à mes activités futures en tant qu'Envoyée spéciale.

Cette visite dans la région avait un triple objectif : premièrement, recueillir l'opinion des dirigeants et d'autres acteurs sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, en particulier concernant la mise en place des mécanismes de suivi et l'élaboration des critères relatifs aux engagements pris par les signataires; deuxièmement, encourager la participation à la première réunion du mécanisme de suivi des « 11+4 », prévue le 26 mai en marge du sommet du jubilé de l'Union africaine, à Addis-Abeba et, troisièmement, expliquer la manière dont j'envisage l'Accord-cadre, comme je l'ai fait au Conseil au début du présent exposé.

Même si j'étais bien au fait des problèmes et que je connaissais la plupart des dirigeants de la région des Grands Lacs avant de devenir Envoyée spéciale, j'ai effectué cette visite dans le cadre de ces nouvelles fonctions avant tout pour écouter les préoccupations des personnes sur place qui sont touchées par la crise dans l'est de la République démocratique du Congo, des dirigeants aux simples citoyens. J'ai eu des échanges francs et chaleureux avec tous mes interlocuteurs. À chaque rencontre avec des dirigeants ou des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et des pays voisins, nous avons parlé en détail de leurs engagements tels que définis dans l'Accord-cadre. J'ai insisté sur le fait que ces engagements devaient être honorés. J'ai appelé les groupes de la société civile à encourager leur gouvernement à respecter leurs engagements et à leur demander des comptes. Point tout aussi important, j'ai souligné que la mise en œuvre de l'Accord-cadre était une responsabilité partagée et que le succès de son application reposait sur le fait que chaque partie sans exception devait honorer ses engagements, compte tenu des énormes défis à venir.

Ma visite en République démocratique du Congo, en particulier, a eu lieu dans un contexte de tensions suscitées par les déclarations du M23 en réaction au

prochain déploiement de la Brigade d'intervention. À Kinshasa et à Goma, les Congolais avec lesquels je me suis entretenue, dans leur grande majorité, voient d'un très bon œil le déploiement de la Brigade – leur enthousiasme est compréhensible. J'ai insisté parallèlement sur le fait que la Brigade d'intervention, même si elle constitue un instrument important, doit être considérée comme un élément d'un processus politique beaucoup plus large visant à trouver une solution globale à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo.

Bien qu'ils semblent actuellement dans l'impasse, les pourparlers de Kampala font également partie des efforts en faveur de la mise en œuvre d'une initiative de paix régionale. J'ai invité le Gouvernement de la République démocratique du Congo à continuer d'adhérer à ce processus afin qu'il soit mené à bien le plus rapidement possible. L'attention prêtée actuellement à la Brigade d'intervention – qui, d'après moi, devrait surtout avoir un rôle de prévention, de dissuasion, avec un nombre limité d'opérations militaires stratégiques – doit être replacée dans son contexte afin de limiter au maximum les éventuelles répercussions négatives. Il est essentiel que la Brigade d'intervention opère dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en tenant compte le plus possible de la protection des civils. De nombreux acteurs humanitaires ainsi que des responsables au Rwanda, en Ouganda et au Burundi, se sont dit préoccupés par la nécessité de gérer les conséquences possibles des opérations militaires. À cet égard, je note avec satisfaction que la MONUSCO commence déjà à prendre des mesures d'atténuation des effets potentiels.

Le Président Kabila m'a informée que son gouvernement était en train d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des engagements pris par la République démocratique du Congo au titre de l'Accord-cadre, y compris la composition et les modalités de travail du mécanisme de suivi national. J'ai insisté sur le fait qu'un tel mécanisme devait être ouvert à tous, ce qui suppose la participation de représentants de la société civile, et disposer de l'expertise nécessaire pour jouer un rôle de supervision efficace. Le Président Kabila et son ministre des affaires étrangères m'ont assurée qu'au minimum, le dispositif du mécanisme de suivi national serait prêt pour la première réunion des « 11+4 », prévue le 26 mai à Addis-Abeba.

J'ai également le plaisir d'informer le Conseil de certains faits encourageants au niveau régional. Comme avec le Président Kabila, j'ai eu des échanges francs avec les Présidents Museveni, Kagame et Nkurunziza. Tous trois se sont dits prêts à honorer leurs engagements au titre de l'Accord-cadre et, comme je l'ai déjà indiqué, ils ont également exprimé leur appui à mon mandat d'envoyée spéciale. Il est encourageant de constater que les dirigeants de la région, en particulier les Présidents Kabila et Kagame, continuent de se parler, de manière bilatérale ou dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

À Kampala, j'ai eu des échanges fructueux avec le Président Museveni et le facilitateur des pourparlers de Kampala, le Ministre de la défense, M. Crispus Kiyonga. Ils ont tous deux souligné que le dialogue demeure un moyen viable de mettre un terme à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Tout en reconnaissant qu'il y avait des progrès sur plusieurs questions fondamentales abordées dans le cadre du dialogue, ils ont indiqué que les négociations sur d'autres aspects sont dans l'impasse, notamment en ce qui concerne l'amnistie, l'intégration et le désarmement. Nous avons échangé nos vues sur la manière de faire avancer le processus.

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a joué et continue de jouer un rôle extrêmement important sous la direction du Président Museveni. Les initiatives régionales ont permis d'atténuer les effets de la crise, et il importe que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, reconnaisse le rôle qu'elles jouent si nous voulons aller de l'avant dans le cadre du partenariat renouvelé pour mettre fin à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo, objectif énoncé clairement dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. J'entends travailler en lien étroit avec mes partenaires de l'Union africaine et de la Conférence internationale à Bujumbura et à Addis-Abeba pour veiller à ce que soit mise en place une approche coordonnée et concertée.

Il faut que la population de l'est de la République démocratique du Congo et de l'ensemble de la région des Grands Lacs sente qu'elle profitera des dividendes de la paix. Il est possible de renforcer davantage la coopération économique régionale à condition que la confiance entre la République démocratique du Congo et ses voisins soit rétablie. J'ai appris que le dernier

sommet de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), dont sont membres le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda, avait eu lieu il y a presque 20 ans. Le Président Nkurunziza, qui organisera une réunion ministérielle de la CEPGL la semaine prochaine au Burundi, a promis de poursuivre ses efforts pour revitaliser cette institution économique régionale. Au moment où je quittais Kigali, la Ministre rwandaise des affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, s'envolait d'ailleurs pour Kinshasa afin de participer à des consultations sur les projets économiques communs et autres questions de paix et de sécurité. Ces consultations économiques étaient en cours jusqu'à ce que les relations entre les deux pays ne se tendent du fait de la crise survenue l'année dernière.

Au cours de mes discussions à Pretoria avec le Ministère des relations internationales et de la coopération, j'ai été informée des mesures encourageantes que le Gouvernement sud-africain a prises ou prévoit de prendre pour renforcer son partenariat économique avec la République démocratique du Congo ainsi que de l'aide qu'il fournit à Kinshasa dans des secteurs tels que la gouvernance, l'agriculture, les infrastructures et la collecte des recettes. La bonne volonté de l'Afrique du Sud a été confirmée au cours d'une conversation téléphonique que j'ai eue avec la Ministre des relations internationales et de la coopération, M^{me} Maite Nkoana-Mashabane, ainsi que lors de ma rencontre avec M. Collins Chabane, le Ministre à la présidence. Ils ont confirmé le ferme appui du Président Zuma, qui était alors en train de rentrer d'une réunion au Congo-Brazzaville.

Ces initiatives économiques bilatérales et trilatérales sont des mesures encourageantes qui pourraient considérablement contribuer au rétablissement de la confiance entre les pays de la région. Nous devons les appuyer, et je suis heureuse que la communauté des donateurs et les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, aient déjà montré leur volonté d'aider la région des Grands Lacs.

Pour ce qui est de l'avenir, comme je l'ai signalé plus haut, l'Union africaine et l'ONU vont organiser la première réunion du mécanisme de suivi des « 11+4 », le 26 mai à Addis-Abeba. D'ici là, je vais rédiger un document de réflexion sur le mode de fonctionnement éventuel de ce mécanisme de suivi régional et de son comité d'appui technique, qui sera présenté aux dirigeants régionaux. Je suis consciente que, compte

tenu du peu de temps imparti et des manifestations importantes qui seront organisées à l'occasion du jubilé, cette réunion risque de ne faire que très peu avancer le processus. Néanmoins, j'ai l'intention de poursuivre mes consultations sur la question avec tous les signataires de l'Accord-cadre, et ce, afin de présenter une série de critères concertés à la prochaine réunion du mécanisme de suivi des « 11+4 », au moment de l'Assemblée générale en septembre. Aussitôt après la réunion d'Addis-Abeba, le 26 mai, je me rendrai à Paris pour participer à une réunion du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, le 28 mai. J'y encouragerai les participants à coordonner leurs efforts pour renforcer leur appui à la région des Grands Lacs.

Je me félicite que le Président Museveni ait décidé d'organiser un sommet de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, probablement en juillet, pour faire le bilan des évolutions récentes et définir les moyens par lesquels la région prévoit de collaborer avec les signataires et les partenaires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Dans l'intervalle, en m'appuyant sur les initiatives en cours et les forums régionaux existants, notamment le plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) élaboré par ma sœur africaine, Bineta Diop, de l'organisation Femmes Africa Solidarité, je prévois de mobiliser les femmes des pays de la région des Grands Lacs afin qu'elles jouent un rôle actif à l'appui de l'Accord-cadre. J'ai également l'intention de travailler en étroite collaboration avec les autorités concernées au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, ainsi qu'avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge, pour encourager la tenue, à une date qui reste à déterminer, d'une réunion de travail consacrée à la question des réfugiés. Enfin, je suis déjà en train de planifier ma deuxième visite dans la région d'ici à la fin du mois.

Je termine en rappelant l'histoire tragique qui demeure inextricablement liée à ce problème – une histoire qui continue de marquer la région des Grands Lacs et l'institution même des Nations Unies et qui est aussi la source de mon attachement personnel à cette mission. L'année prochaine marquera le vingtième anniversaire du génocide perpétré au Rwanda en 1994. Je m'en suis ouverte la semaine dernière lorsque j'ai visité le mémorial du génocide à Kigali. En 1994, alors que j'étais Présidente de l'Irlande, j'ai été le premier

chef d'État à se rendre au Rwanda après le génocide. À l'Hôtel des Mille Collines, où je résidais, les murs étaient toujours tâchés de sang. En 1995, j'ai parlé de ces atrocités à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, car c'était une réalité à laquelle nous devons faire face.

Trois ans seulement après cette première visite effectuée au lendemain du génocide, je suis retournée au Rwanda pour participer à une émouvante conférence panafricaine de femmes, organisée dans un pays qui était déjà en voie de guérison et qui allait de l'avant. Pourtant, 20 ans plus tard, le passé n'est pas encore complètement derrière nous. Il continue de se manifester dans la terrible violence cyclique qui empêche toujours tant de personnes de mener la vie sûre et pacifique à laquelle elles ont droit. Cet accord de l'espoir nous donne l'occasion de faire le nécessaire – de ramener enfin la paix, la sécurité et le développement pour la région et pour sa population. Il est maintenant temps de commencer à traduire les grands engagements en initiatives concrètes en faveur de la paix. Il n'existe

aucune garantie que cette nouvelle initiative en faveur de la paix réussira. Cependant, nous pouvons être sûrs qu'en cas d'échec, les conséquences seront graves. Nous pouvons également être sûrs qu'en dépit de ma détermination personnelle à mener à bien cette tâche difficile, cette nouvelle tentative de paix n'aboutira pas grâce aux efforts d'une seule personne ou d'une brigade, ni de toute autre action isolée. Non, elle exige de mettre en place toute une série de mesures concertées, sérieuses et durables aux niveaux national, régional et international. Elle exige que nous agissions différemment, plus efficacement et que nous ne nous arrêtons pas avant d'avoir accompli notre tâche.

Le Président : Je remercie M^{me} Robinson de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.